

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 720**10 mai 2002****SOMMAIRE**

A.P.M. Holding S.A., Luxembourg	34515	Indépendance et Expansion, S.à r.l., Luxembourg	34543
A.P.M. Holding S.A., Luxembourg	34517	Infor-ID S.A., Luxembourg	34549
Amati International S.A., Luxembourg	34541	International Wave Holding S.A., Strassen	34556
Axa World Funds Sicav, Luxembourg	34554	Italian Res., S.à r.l., Pontpierre	34557
Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs Conseils S.A., Luxembourg	34524	Jef Financière S.A., Luxembourg	34559
Cara S.A., Luxembourg	34547	Jef Financière S.A., Luxembourg	34559
Cara S.A., Luxembourg	34550	Join Up Holding S.A., Luxembourg	34545
Carfax Holding S.A., Luxembourg	34515	Jordanus Holding S.A., Luxembourg	34552
Carfax Holding S.A., Luxembourg	34515	Kine Holding S.A., Luxembourg	34539
Carfax Holding S.A., Luxembourg	34515	Kine Holding S.A., Luxembourg	34539
Coginpar, Compagnie Générale d'Investissements et de Participations S.A.H., Luxembourg	34558	Kite S.A., Luxembourg	34525
Colbert Dollar Bond, Senningerberg	34560	Lambig Holding S.A., Luxembourg	34544
Colbert Europe Bond, Senningerberg	34560	Laucath S.A.H., Luxembourg	34551
Cosmos Lux International Sicav, Luxembourg	34555	LeDalux, S.à r.l., Luxembourg	34556
Dalvest S.A., Luxembourg	34529	Lefèvre-Evrard, S.à r.l., Wandhaff	34524
DG Lux Multimanager I Sicav, Luxembourg	34550	Lefèvre-Evrard, S.à r.l., Wandhaff	34524
E.F.I. Holding S.A., Luxembourg	34552	Lindbergh (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	34530
Endicott S.A., Luxembourg	34548	Linston Holding S.A., Luxembourg	34557
Enviro Services International, S.à r.l., Livange	34546	Luciana Investment S.A., Luxembourg	34542
Eucharis S.A.H., Luxembourg	34544	Lux-Flooring, S.à r.l., Mamer	34517
Euroconsortium de Gestion S.A.H., Luxembourg	34540	Lux-Flooring, S.à r.l., Mamer	34518
Euroconsortium de Placements S.A.H., Luxembourg	34540	Luxlait Produits, S.à r.l., Luxembourg	34521
Europe Prestige Fund	34545	Luxlait Produits, S.à r.l., Luxembourg	34521
European Finance & Management S.A., Luxembourg	34554	Magabir S.A.H., Luxembourg	34551
Finanter Incorporation S.A.H., Luxembourg	34546	Merami Holding S.A., Luxembourg	34557
Fineza Holding S.A., Luxembourg	34540	Metro International S.A., Bertrange	34548
Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Steinsel	34558	Mid Atlantic Holdings S.A., Luxembourg	34546
Fragrance Resources Investments, S.à r.l., Luxembourg	34547	Munalux S.A.H., Luxembourg	34545
Goldas S.A.H., Luxembourg	34544	Neuhengen Immobilier, S.à r.l., Bertrange	34530
Halliba S.A., Luxembourg	34541	Nordica Administration, S.à r.l., Luxembourg	34525
I.02 Immoglobal, S.à r.l., Wickrange	34520	Novamex - Promotion Industrielle et Financière S.A., Luxembourg	34532
IFA S.A., Luxembourg	34547	Nymphe Finance S.A., Luxembourg	34559
IMEUROP, Société Européenne de Participations Immobilières S.A.H., Luxembourg	34550	Orphée S.A., Strassen	34551
Incop, S.à r.l., Luxembourg	34552	Pacific Finance (Bijoux) S.A.H., Luxembourg	34556
		Pantashop International S.A.H., Luxembourg	34558
		Pawaish S.A., Luxembourg	34527
		Pegase S.A.H., Luxembourg	34557
		Pente Holding S.A., Luxembourg	34540
		Pfandbrief Bank International S.A., Luxembourg	34542

Pfizer Luxco Production, S.à r.l., Luxembourg . . .	34522	Stratus Technologies Group S.A., Luxembourg . .	34548
PricewaterhouseCoopers Consulting, S.à r.l., Lu-	34531	Système de Développement Européen S.A., Lu-	34514
xembourg		xembourg	
Prosper S.A.H., Luxembourg	34549	Système de Développement Européen S.A., Lu-	34514
R.I.E. Réalisation Immobilière Européenne S.A.,		xembourg	
Luxembourg	34559	Terzo Millennio S.A., Luxembourg	34549
Randeor Holding S.A., Luxembourg	34543	Théâtre National du Luxembourg Productions,	
Refina International S.A.H., Luxembourg	34547	S.à r.l., Luxembourg	34529
Reluri Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-		Tramacor S.A.H., Luxembourg	34543
bourg	34553	Two I.C. Finance S.A., Luxembourg	34541
Roads International Holding S.A., Luxembourg . .	34518	Two I.C. Finance S.A., Luxembourg	34541
Rubens Holding S.A., Luxembourg	34555	United Trust Services Luxembourg S.A., Luxem-	
Silpat S.A., Luxembourg	34553	bourg	34555
SOPC Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxem-		Val Joli S.A.H., Luxembourg	34545
bourg	34546	VertBois S.A., Luxembourg	34542
Sobim S.A., Luxembourg	34551	Vianta S.A., Strassen	34556
Société de Participations Ricordeau S.A., Luxem-		Vizalmopco Immo S.A., Luxembourg	34554
bourg	34534	Web and Wine Luxembourg, S.à r.l., Luxem-	
Société de Participations Ricordeau S.A., Luxem-		bourg	34560
bourg	34539		
Standard International Holdings S.A., Luxem-			
bourg	34553		

SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 38.774.

EXTRAIT

Par décision du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg, le 7 décembre 2001, il résulte que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

La société FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES S.A. est appelée aux fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Sont confirmées les nominations de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur-délégué de TYNDALL MANAGEMENT S.A. et d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED comme Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11684/760/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 38.774.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 7 décembre 2001 à Luxembourg, 60, Grand-rue, 1^{er} étage, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1. Conversion du capital actuellement en LUF en EUR à dater du 1^{er} janvier 2002.

2. Suppression de la mention de la valeur nominale des actions émises.

3. Adaptation de l'article 5, alinéa premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante mille neuf cent deux euros et quarante-trois cents (EUR 40.902,43) représenté par cent trente-deux (132) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SYSTEME DE DEVELOPPEMENT EUROPEEN S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 16, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11692/760/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

CARFAX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.627.

Acte Constitutif publié à la page 32103 du Mémorial C, n° 669 du 31 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11153/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.**CARFAX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.627.

Acte Constitutif publié à la page 32103 du Mémorial C, n° 669 du 31 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11154/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.**CARFAX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 56.627.

Acte Constitutif publié à la page 32103 du Mémorial C, n° 669 du 31 décembre 1996.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(11155/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.**A.P.M. HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. A.P.M. (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 63.545.

In the year two thousand and two, on the 17th of January;
Before us, Maître Christine Doerner, notary, residing in Bettembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of A.P.M. (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, with its registered office in Luxembourg, 8, boulevard Joseph II:

Inscribed in the registre de commerce Number B 63.545;

incorporated by deed established by the notary Frank Baden on the 9th March 1998, published in the Mémorial C number 413 of 9th June 1998;

amended by deed established by the notary Frank Baden on the 7th September 1998, published in the Mémorial C number 852 of 24th November 1998.

The meeting was presided by Mrs Anja Paulissen, employée privée, residing in Christnach;

The chairman appointed as secretary Mrs. Katrien Bekaert, employée privée, residing in Luxembourg;

The meeting appointed as scrutineer Mr Michele Canepa, lawyer, residing in Luxembourg;

The chairman declared and requested the notary to act that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

- 1) To change the object of the company from SOPAFI to a holding company.
- 2) Subsequent amendment of Article 4 of Articles of incorporation of the Company.
- 3) Subsequent amendment of Article 1st of Articles of incorporation of the Company.

II.- There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled ne varietur by the proxyholders.

III.- It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting.

The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV.- After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The general meeting decides to change the object of the company from SOPAFI to a holding company.

The general meeting as a result of the above resolution, decides to amend Article 4 of the Articles of Incorporation so that it will be from now on read as follows:

«**Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance by remaining however within the limits established by law of July 31st, 1929 governing the holding companies.

It also may acquire and develop patents and connected licenses».

Second and last resolution

The general meeting, decides to amend article 1st of the Articles of Incorporation so that it will be from now on read as follows:

«**Art. 1.** There is hereby formed a company (société anonyme) under the name of A.P.M. HOLDING S.A.».

Expenses

The expenses, costs and remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred and fifty euros (750.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Follows the French translation:

L'an mille neuf cent quatre-vingt-deux, le dix-sept janvier;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme A.P.M. (LUXEMBOURG) S.A. avec siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

Inscrite au registre de commerce sous le numéro B 63.545;

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, le 9 mars 1998, publié au Mémorial C numéro 413 du 9 juin 1998;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, le 7 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 852, du 24 novembre 1998;

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Anja Paulissen, employée privée, demeurant à Christnach;

Le Président désigne comme secrétaire Madame Katrien Bekaert, employée privée, demeurant à Luxembourg;

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Michele Canepa, juriste, demeurant à Luxembourg;

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1) Modification de l'objet social de la société en vue de la transformer en société holding suivant la loi du 31 juillet 1929;

2) Modification afférente de l'article 4 des Statuts.

3) Modification de la raison social de la société et modification de l'article premier des statuts.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet de la société et de donner à la l'article 4 des Statuts et de donner à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises ou leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes».

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts et de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de A.P.M. HOLDING S.A.».
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à sept cent cinquante Euros (750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Paulissen, Bekaert, Canepa, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2002, vol. 865, fol. 55, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 28 janvier 2002.

C. Doerner.

(11041/209/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

A.P.M. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 63.545.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

C. Doerner.

(11042/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

**LUX-FLOORING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. LUX-FLOOR, S.à r.l.).**

Gesellschaftssitz: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.
H. R. Luxemburg B 83.528.

Im Jahre zwei tausend eins, den siebten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Dame Kamila Rybarczyk, Geschäftsführerin, wohnhaft zu D-54308 Langsur, 23, Mesenicher Strasse, (Deutschland).

2.- Herr José Gan Ariza, Freischaffender, wohnhaft zu L-2233 Luxembourg, 9, rue Auguste Neyen.

Die Komparenten sind hier vertreten durch Fräulein Sylvie Kitzinger, Privatbeamtin, wohnhaft in F-57480 Rustroff, 1, rue des Vergers, (Frankreich),

auf Grund von zwei ihr erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten von der Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FLOOR, S.à r.l., mit Sitz in L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem, (R.C. Luxemburg B Nummer 83.528), gegründet unter der Gesellschaftsbezeichnung HUWWELSPOUN-BODENBELÄGE wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 748 vom 12. September 2001,

deren Satzung abgeändert wurde gemäss Urkunden aufgenommen durch den amtierenden Notar,

- am 15. Juni 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

- am 2. August 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, beinhaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in LUX-FLOOR, S.à r.l.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) beträgt, aufgeteilt in vierhundertsechsundneunzig (496) Anteile von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

- Dass die Komparenten, vertreten wie hiervoor erwähnt, die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-FLOOR, S.à r.l. sind und den amtierenden Notar ersuchen die von ihnen in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter, vertreten wie hiervoor erwähnt, beschliessen die Bezeichnung der Gesellschaft in LUX-FLOORING, S.à r.l. abzuändern.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorhergehenden Beschluss wird Artikel eins der Satzung dementsprechend abgeändert und wird künftighin folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1.** Es besteht eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung LUX-FLOORING, S.à r.l.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr zweiundzwanzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. Kitzinger - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2001, vol. 516, fol. 47, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 1. Februar 2002

J. Seckler.

(11349/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LUX-FLOORING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8232 Mamer, 3, rue de Holzem.

H. R. Luxemburg B 83.528.

—

Koordinierte Statuten hinterlegt auf der Gerichtskanzlei beim Bezirksgericht von und zu Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Junglinster, den 1. Februar 2002

Für die Gesellschaft

J. Seckler

(11350/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

ROADS INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 16.176.

—

L'an deux mille un, le six décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie:

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Anonyme Holding ROADS INTERNATIONAL HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 16.176, constituée suivant acte reçu par Maître André Prost, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 15 septembre 1978, publié au Mémorial C numéro 278 du 23 décembre 1978, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 551 du 19 juillet 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carine Evrard, licenciée en lettres modernes, demeurant à Hagondange (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Autorisation à accorder au conseil d'administration de distribuer des acomptes sur dividendes dans les limites et aux conditions prescrites par la loi sur les sociétés commerciales.

2.- Modification de l'article 20 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.»

Version anglaise:

«**Art. 20.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'accorder au conseil d'administration le pouvoir de distribuer des acomptes sur dividendes dans les limites et aux conditions prescrites par la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article vingt des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. 20.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.»

Version anglaise:

«**Art. 20.-** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortisation of the capital, without reducing the corporate capital.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-huit mille francs luxembourgeois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Seil, Evrard, Lentz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2001, vol. 516, fol. 46, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Steffen.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11394/231/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

**I.02 IMMOGLOBAL, Société à responsabilité limitée,
(anc. IMMOGLOBAL, S.à r.l.)**

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 42.933.

L'an deux mille un, le cinq décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La Société Anonyme EURO-IMMO GUY ROLLINGER, ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Guy Rollinger, commerçant, demeurant à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit :

- Que la Société à responsabilité limitée IMMOGLOBAL S.à r.l., ayant son siège social à L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons, R.C.S. Luxembourg B numéro 42.933, a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Cravatte, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 12 mai 1989, publié au Mémorial C numéro 262 du 20 septembre 1989, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Marc Cravatte en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C numéro 111 du 15 mars 1993 et suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 212 du 27 mars 1999;

- Que le capital social est fixé à un million trois cent mille francs (1.300.000,- frs.), divisé en cent (100) parts sociales de treize mille francs (13.000,- frs.) chacune, entièrement libérées.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de ladite société et qu'elle a pris, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de modifier la dénomination de la société en I.02 IMMOGLOBAL.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}**. La société prend la dénomination de I.02 IMMOGLOBAL.»

Troisième résolution:

L'associée unique décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article trois des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 2.** La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.»

Quatrième résolution:

L'associée unique décide de réduire le capital social à concurrence de huit cent mille francs (800.000,- frs.), pour le ramener de son montant actuel de un million trois cent mille francs (1.300.000,- frs.) à cinq cent mille francs (500.000,- frs.), sans annulation de parts sociales mais en ramenant la valeur nominale des cent (100) parts sociales de treize mille francs (13.000,- frs.) à cinq mille francs (5.000,- frs.).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement du montant de huit cent mille francs (800.000,- frs.) à l'associée unique.

Tous pouvoirs sont conférés au gérant pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement à l'associée unique, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que trente (30) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Cinquième résolution:

A la suite de ce qui précède, le premier alinéa de l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 1^{er}**. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- frs.), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- frs.) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt-quatre mille francs, sont à charge de la société, et l'associée s'y engage personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Rollinger, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 décembre 2001, vol. 516, fol. 45, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11395/231/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LUXLAIT PRODUITS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu

1) La société à responsabilité limitée CENTRALE AGRICOLE DU MARKETING ET DES ECHANGES, en abrégé, CENTRAL MARKETING, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches,

ici représentée par Monsieur Joseph Ewert, demeurant à Niederanven,

2) La société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé CEPAL, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches,

Ici représentée par son conseil d'administration.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La société à responsabilité limitée LUXLAIT PRODUITS, ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Robert Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 janvier 1962, publié au Mémorial C numéro 9 du 3 février 1962, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Elter, alors de résidence à Luxembourg, en date du 10 janvier 1992, publié au Mémorial C page 14.003 de 1992.

II. Le capital social de la société s'élève à deux millions (2.000.000,-) de francs, représenté par vingt (20) parts sociales d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) francs chacune, entièrement souscrites et libérées, réparties comme suit:

- la société sub 1), dix parts sociales	10
- la société sub 2), dix parts sociales	10
Total: vingt parts sociales	20

Sur ce, les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se déclarent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Résolution unique

Les comparants décident de convertir le capital social en Euros, avec augmentation à concurrence de quatre cent vingt et un virgule trente (421,30) Euros, pour le porter à cinquante mille (50.000,-) Euros, représenté par vingt (20) parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500,-) Euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par incorporation d'une partie des réserves libres de la société.

En conséquence, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,-), représenté par vingt (20) parts sociales, d'une valeur nominale de deux mille cinq cents (2.500,-) euros chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société à responsabilité limitée CENTRALE AGRICOLE DU MARKETING ET DES ECHANGES, en abrégé, CENTRAL MARKETING, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, dix parts sociales	10
2) La société anonyme SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE DE LA CENTRALE PAYSANNE LUXEMBOURGEOISE, en abrégé CEPAL, ayant son siège social à Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches, dix parts sociales	10
Total: vingt parts sociales	20»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Ewert, Tasch, Fisch, Freichel, Gaasch, Hansen, Koob, Magar, Raus, Lehnern, Thill, Nicolay, Pletgen, U.Tholl.

Enregistré à Mersch, le 28 décembre 2001, vol. 420, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 31 janvier 2002.

Signature.

(11381/232/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LUXLAIT PRODUITS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

Statuts coordonnés suivant acte du 27 décembre 2001, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(11382/232/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 83.982.

In the year two thousand and one on the eighteenth of December.
Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven. There appeared:

There appeared:

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on the 14th of December 2001, which shall be annexed hereto.

The prenamed company PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., is the sole partner of PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., having its registered office in 73, Côte d'Eich, L 1450 Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 83.982,

incorporated on the 2nd of October 2001, not yet published in the Mémorial.

Which appearing person, acting in it's above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the currency in which the share capital of the Company is denominated from United States Dollar (USD) to Euro (EUR), based on the prevailing EUR/USD rate;
2. Increase of the corporate capital of the Company by the creation and the issue of new parts of a par value of fifty Euros (EUR 50) each, having no share premium except for the one indicated under § 4, having the same rights and obligations as the existing parts;
3. Subscription of the new parts by PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, and paying up of these parts by a contribution in cash;
4. Increase of the total amount of share premium at the discretion of the proxy holder for an amount up to 1% of the total amount of share capital to be issued pursuant to § 2;
5. Subsequent amendment of Article 7 of the Articles of Incorporation in order to reflect the changes indicated under §,§ 1, 2 and 4. Then, the sole partner takes the following resolutions:

First resolution

The partner decides to change the currency in which the share capital of the Company is denominated from United States Dollar (USD) to Euro (EUR), based on the prevailing EUR/USD rate of 0.9049.

Second resolution

The partner decides to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven hundred and sixty thousand Euros (EUR 1,760,000) to raise it from its present amount of sixteen thousand five hundred fifty Euros (EUR 16,550) to one million seven hundred seventy six thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,776,550) by the creation and the issue of thirty five thousand two hundred (35,200) new parts of a par value of fifty Euros (EUR 50) each together with a share premium of one Euro (EUR 1), each having the same rights as the existing parts as of today.

Subscription

PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., a company having its registered office at 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, here represented by Me Alain Steichen by virtue of a proxy given on the 14th of December 2001 has declared to subscribe to all of the new parts and to pay them at a total price of one million seven hundred sixty thousand and one Euros (EUR 1,760,001) by contribution of this amount in cash.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, Article 7 of the Company's Articles of Incorporation is amended and now reads as follows:

Art. 7.

The corporate capital is set at one million seven hundred seventy six thousand five hundred and fifty Euros (EUR 1,776,550) divided into thirty five thousand five hundred thirty one (35,531) parts having a par value of fifty Euros (EUR 50), all which have been fully paid up. The share premium amounts to twenty seven Euros (EUR 27).

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty thousand three hundred and thirty Euro (EUR 20,330.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., avec siège social 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2001, laquelle demeurera annexée au présent acte.

La prédite société PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A. est l'associé unique de la société à responsabilité limitée PFIZER LUXCO PRODUCTION, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 83.982,

constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 2 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euros (EUR) et non plus en Dollars U.S. (USD), sur la base du taux de change ayant cours;

2. Augmentation du capital social de la Société par la création et l'émission de nouvelles parts d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, sans prime d'émission. autre que celle mentionnée au paragraphe 4 ci-dessous, et ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

3. Souscription des nouvelles parts par PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., une société constituée sous le droit luxembourgeois et ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et libération de ces parts par un apport en numéraire.

4. Augmentation du montant total de la prime d'émission à la discrétion du mandataire jusqu'à un montant de 1% du total de l'augmentation de capital visée au § 2 ci-dessus.

5. Modification de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter les changements mentionnés aux §§ 1,2 et 4.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euros (EUR) et non plus en Dollars U. S. (USD), sur la base du taux de change EUR/USD de 0.9049.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1.760.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 16.550 à EUR 1.776.550 par la création et l'émission de 35.200 parts nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ensemble avec des primes d'émission de un Euro (EUR 1) et ayant les mêmes droits et obligations que les parts déjà existantes.

Souscription

Toutes les parts nouvelles ont été souscrites par PFIZER INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, ici représentée par Me Alain Steichen, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 14 décembre 2001, et entièrement libérées par un apport en numéraire se chiffrant à EUR 1.760.001.

Troisième résolution

Pour refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 7. Le capital social est fixé à un million sept cent soixante-seize mille cinq cent cinquante Euros (EUR 1.776.550), représenté par trente-cinq mille cinq cent trente et une (35.531) parts d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune. En plus du capital social, des primes d'émission pour un montant total de vingt-sept Euros (EUR 27,-) ont été payées sur les parts.

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à vingt mille trois cent trente Euros (EUR 20.330,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Steichen, P. Bettingen

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 11CS, fol. 44, case 12. – Reçu 17.600,01 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 janvier 2002.

P. Bettingen.

(11391/202/121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Wandhaff, 5, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 28.283.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Capellen, le 22 janvier 2002, vol. 198, fol. 19, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2002.

Signature.

(11405/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LEFEVRE-EVRARD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Wandhaff, 5, rue de l'Industrie.

R. C. Luxembourg B 28.283.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue à Wandhaff, le 19 décembre 2001

Ordre du jour:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.
2. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts coordonnés du 30 décembre 1998, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 11 janvier 1999, pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,-) représenté par deux mille deux cents parts sociales (2.200) de vingt-cinq euros (25,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Robert Lefèvre, mille cents parts	1.100
- Madame Patricia Lefèvre-Baumann, mille cents parts	1.100
Total: deux mille deux cents parts sociales	2.200

Décisions

Après en avoir délibéré, les associés

Décident de convertir le capital social actuellement exprimé en LUF en Euros.

Décident d'augmenter le capital social de 463,43 Euros pour le porter de son montant actuel de 54.536,57 Euros à 55.000,- par incorporation de bénéfices reportés.

Décident d'adapter l'article 6 des statuts coordonnés, pour lui donner la teneur suivante:

Le capital social est fixé à cinquante-cinq mille euros (55.000,-) représenté par deux mille deux cents parts sociales (2.200) de vingt-cinq euros (25,-) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Robert Lefèvre, mille cents parts	1.100
- Madame Patricia Lefèvre-Baumann, mille cents parts	1.100
Total: deux mille deux cents parts sociales	2.200

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Wandhaff, le 19 décembre 2001.

Les associés

R. Lefèvre / P. Lefèvre-Baumann

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2002, vol. 138, fol. 19, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(11406/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

CALLATAY ET WOUTERS, ASSOCIATION D'INGENIEURS CONSEILS S.A., Société Anonyme.

Capital social: LUF 7.500.000,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.811.

Le bilan et l'annexe du 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Signature.

(11430/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

NORDICA ADMINISTRATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 77.107.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Signature.

(11407/759/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

KITE S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 82.996.

In the year two thousand one.

On the thirtieth of November.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company KITE S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 82.996, incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th of July 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at Koerich.

The chairman appoints as secretary Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Paolo Bartolucci, private employee, residing at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 69,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to 100,000.- EUR, by the issue of 690 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by sixty-nine thousand euro (69,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) up to one hundred thousand euro (100,000.- EUR), by the issue and the subscription of six hundred and ninety (690) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Second resolution

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the six hundred and ninety (690) new shares have been subscribed by the majority shareholder Mr Lodewijk Marinus Ten Cate, companies director, residing in NL-1083 AA Amsterdam, Kalfjeslaan 52 (The Netherlands).

The sum of sixty-nine thousand euro (69,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation KITE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred thousand Euro (100,000.- USD) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seventy-two thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the increase of capital is evaluated at 2.783.453,10 LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un.

Le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KITE S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.996, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 69.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 100.000,- EUR, par l'émission de 690 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-neuf mille euro (69.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,- EUR) à cent mille euro (100.000,- EUR), par l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire Monsieur Lodewijk Marinus Ten Cate, administrateur de sociétés, demeurant à NL-1083 AA Amsterdam, Kalfjeslaan 52 (Pays-Bas).

La somme de soixante-neuf mille euro (69.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société KITE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cent mille Euro (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à soixante-douze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à 2.783.453,10 LUF.

L'ordre du jour étant épuisé le séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Krumnau - Lejeune - Bartolucci - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 9. – Reçu 27.835 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11359/231/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

PAWAISH S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.000.

In the year two thousand one. On the thirtieth of November.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company PAWAISH S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 83.000, incorporated by deed of the undersigned notary on the 9th of July 2001, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at Koerich.

The chairman appoints as secretary Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Paolo Bartolucci, private employee, residing at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Adenda:

1.- Increase of the capital to the extent of 69,000.- EUR, in order to raise it from its present amount of 31,000.- EUR to 100,000.- EUR, by the issue of 690 new shares with a nominal value of 100.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2.- Subscription and payment of the new shares.

3.- Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by sixty-nine thousand euro (69,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) up to one hundred thousand euro (100,000.- EUR), by the issue and the subscription of six hundred and ninety (690) new shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Second resolution

The minority shareholder having waived his preferential subscription right, the six hundred and ninety (690) new shares have been subscribed by the majority shareholder Mr Lodewijk Marinus Ten Cate, companies director, residing in NL-1083 AA Amsterdam, Kalfjeslaan 52 (The Netherlands).

The sum of sixty-nine thousand euro (69,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation PAWAISH S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Third resolution

The assembly decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at one hundred thousand Euro (100,000.- USD) represented by one thousand (1,000) shares of a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seventy-two thousand Luxembourg francs.

For the purposes of the registration the amount of the increase of capital is evaluated at 2.783.453,10 LUF.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Déclaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un. Le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PAWAISH S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 83.000, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 juillet 2001, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 69.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 100.000,- EUR, par l'émission de 690 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de soixante-neuf mille euro (69.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euro (31.000,- EUR) à cent mille euro (100.000,- EUR), par l'émission de six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Deuxième résolution

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, les six cent quatre-vingt-dix (690) actions nouvelles ont été souscrites par l'actionnaire majoritaire Monsieur Lodewijk Marinus Ten Cate, administrateur de sociétés, demeurant à NL-1083 AA Amsterdam, Kalfjeslaan 52 (Pays-Bas).

La somme de soixante-neuf mille euro (69.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société PAWAISH S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à cent mille Euro (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à soixante-douze mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à 2.783.453,10 LUF.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Krumnau - Lejeune - Bartolucci - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 6. – Reçu 27.835 francs.

Le Receveur (signé):G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11363/231/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

**THEATRE NATIONAL DU LUXEMBOURG PRODUCTIONS, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 194, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 70.965.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 2 janvier 2002

La séance est ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

Présentes: Les sociétés:
ALMASI LIMITED, ayant le siège social à Tortola/BVI, détenteur de 99 parts sociales, et
BLANCON LIMITED, ayant le siège social à Tortola/BVI, détenteur de 1 part sociale

Ordre du jour:

1. Démission de Monsieur Karl Horsburgh comme gérant de la société
2. Nomination de Monsieur Frank Hoffmann comme nouveau gérant de la société
3. Transfert du siège social de la société
4. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au taux de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR
5. Augmentation du capital social dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros
6. Adaptation de la valeur nominale des actions
7. Modification subséquente de l'article 6 des statuts

Résolutions

1. L'Assemblée a accepté à l'unanimité la démission de Monsieur Karl Horsburgh comme gérant de la société et lui a accordé pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.
2. L'Assemblée a accepté la nomination de Monsieur Frank Hoffmann, demeurant à Septfontaines, comme nouveau gérant de la société.
3. L'Assemblée décide de transférer le siège social du 24-28, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 194, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
4. L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros, au taux de change de quarante virgule trois mille trois cent nonante-neuf francs (40,3399 LUF) pour un euro (1,- EUR), soit de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) à douze mille trois cent nonante-quatre virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à partir du 1^{er} janvier 2001.
5. L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent nonante-quatre virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) par incorporation de réserves.
6. L'Assemblée décide d'adapter la valeur nominale des actions à cent vingt-cinq euros (125,- EUR) par action.
7. L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

ALMASI LIMITED / BLANCON LIMITED

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 15, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(11410/759/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

DALVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 9.887.

EXTRAIT

Il ressort des résolutions circulaires du conseil d'administration du 20 novembre 2001 que:

1. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, Strassen, a été nommé comme nouvel administrateur de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Pierre Lentz expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.
2. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, Contern, a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11449/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LINDBERGH (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 60.638.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique qui s'est tenue extraordinairement
le 24 janvier 2002*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'associé unique de LINDBERGH (LUXEMBOURG), S.à r.l., («la société») qui s'est tenue extraordinairement le 24 janvier 2002, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, demeurant 19, rue de la Croix d'Or, Genève, Suisse, comme gérante de la société avec effet immédiat et de lui accorder pleine et entière décharge.

- de nommer TCG GESTION S.A., ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, comme gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Les gérants de la société sont désormais les suivants:

- LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

- T.C.G. GESTION S.A.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 13, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11417/710/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

**NEUHENGEN IMMOBILIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H.N., S.à r.l.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 63.530.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

- Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée H N, S.à r.l., R.C. Luxembourg B numéro 63.530, avec siège social à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C numéro 412 du 8 juin 1998,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 845 du 17 novembre 2000;

- Que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la société en NEUHENGEN IMMOBILIER, S.à r.l.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société prend la dénomination de NEUHENGEN IMMOBILIER, S.à r.l.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital social de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit euros (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de résultats reportés à concurrence de cent cinq virgule trente-deux euros (105,32 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits résultats reportés et desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de remplacer les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont détenues par Monsieur Laurent Neuhengen, agent immobilier, demeurant à L-8080 Bertrange, 95, route de Longwy.»

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Neuhengen - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11360/231/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

PricewaterhouseCoopers Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 47.205.

L'an deux mille un.

Le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch,

ici dûment représentée par un de ses gérants à savoir Monsieur Dominique Robyns, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

Lequel comparant, ès-qualités, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers Consulting, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B numéro 47.205, a été constituée sous la dénomination de BUSINESS ADVISORY SERVICES suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 1994, publié au Mémorial C numéro 283 du 25 juillet 1994, dont la dénomination a été changée en PRICE WATERHOUSE MANAGEMENT CONSULTANTS suivant acte reçu par le même notaire Frank Baden en date du 15 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 235 du 14 mai 1997; dont la dénomination a été changée en PricewaterhouseCoopers MCS, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 771 du 23 octobre 1998, dont la dénomination a été changée en PricewaterhouseCoopers Consulting suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 1998, publié au Mémorial C numéro 839 du 18 novembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 890 du 9 décembre 1998;

en date du 10 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 419 du 7 juin 1999;

en date du 29 juin 1999, publié au Mémorial C numéro 749 du 8 octobre 1999.

- Que sa mandante est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La valeur nominale des deux mille (2.000) parts sociales de la société est supprimée.

Deuxième résolution

Le capital social de dix millions francs luxembourgeois (10.000.000,- LUF) est converti en deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Troisième résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de deux mille cent et six euros quarante-huit cents (2.106,48 EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent quarante-sept mille huit cent quatre-vingt-treize euros cinquante-deux cents (247.893,52 EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de bénéfices reportés à concurrence de deux mille cent et six euros quarante-huit cents (2.106,48 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdits bénéfices reportés a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Quatrième résolution

Les deux mille (2.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale sont remplacées par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR).

Cinquième résolution

L'article cinq des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille Euros (250.000,- EUR), représenté par deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt-cinq mille francs, sont à charge de la société. Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 84.975,19 LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Robyns - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11362/231/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 71.475.

L'an deux mille un. Le trente novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 7.475, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 août 1999, publié au Mémorial C numéro 862 du 17 novembre 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 769 du 17 septembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à Koerich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Benoît Lejeune, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 200.000,- EUR, pour le porter du montant de 200.000,- EUR à 400.000,- EUR, par l'émission de 20.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles.

3. Modification afférente de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), par l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à libérer intégralement par des versements en espèces.

Souscription et libération

Les vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été souscrites, de commun accord de tous les actionnaires, comme suit:

- a) par la société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), à concurrence de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (19.999) actions;
- b) par la société CHAPRON CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), à concurrence de une (1) action.

La somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la décision qui précède le premier alinéa de l'article cinq des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent mille Euros (400.000,- EUR), représenté par quarante mille (40.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR).»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cent trente-deux mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital est évalué à la somme de 8.067.980,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and one. On the thirtieth of November.

Before us the undersigned notary Jean Seckler, residing at Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the company (société anonyme) NOVAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A., with registered office at L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B number 71.475, incorporated by deed of the undersigned notary on the 24th of August 1999, published in the Mémorial C number 862 of the 17th of November 1999, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 12th of January 2001, published in the Mémorial C number 769 of the 17th of September 2001.

The meeting is presided by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at Koerich.

The chairman appoints as secretary Mr Benoît Lejeune, private employee, residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Paolo Bartolucci, private employee, residing at Luxembourg.

The board having thus been formed the chairman states and asks the notary to enact:

That the shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are indicated on an attendance list, which after having been signed by the shareholders or their proxyholders, shall remain annexed to this document and shall be filed at the same time with the registration authorities.

It results from the said attendance list that all the issued shares are present or represented, so that the present meeting can take place without prior convening notices.

That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

Agenda:

1. Increase of the capital to the extent of 200,000.- EUR, in order to raise it from the amount of 200,000.- EUR to 400,000.- EUR, by the issue of 20,000 new shares with a nominal value of 10.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Subscription and payment of the new shares.

3. Subsequent amendment of article 5, paragraph 1, of the articles of association.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote.

First resolution

The meeting resolves to increase the share capital by two hundred thousand euros (200,000.- EUR), so as to raise it from its present amount of two hundred thousand euros (200,000.- EUR) up to four hundred thousand euros (400,000.- EUR), by the issue and the subscription of twenty thousand (20,000) new shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be entirely paid up by payment in cash.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) new shares have been subscribed, with the agreement of all the shareholders, as follows:

a) by the company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies) to the extent of nineteen thousand nine hundred and ninety-nine (19,999) shares;

b) by the company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office in The Valley, Anguilla (British West Indies) to the extent of one (1) share;

The sum of two hundred thousand euros (200,000.- USD) is forthwith at the free disposal of the corporation NO-VAMEX - PROMOTION INDUSTRIELLE ET FINANCIERE S.A. as has been proved to the notary by a bank certificate, who states it expressly.

Second resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following text:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred thousand Euros (400,000.- EUR) represented by forty thousand (40,000) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each.»

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one hundred and thirty-two thousand Luxembourg francs.

The amount of the increase of capital is evaluated at 8,067,980.- LUF.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: Krumnau - Lejeune - Bartolucci - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2001, vol. 516, fol. 40, case 7. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2002.

J. Seckler.

(11364/231/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 81.464.

L'an deux mille et un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 mars 2001, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 juillet 2001, non encore publié.

L'assemblée est ouverte sous le présidence de Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Kathy Marchione, employée privée, demeurant à F-Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Raphaël Forler, employé privé, demeurant à L-Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

1) Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Suppression des alinéas 6 et suivants de l'article 3 des statuts.

2) Décision de créer deux catégories d'actions, des actions ordinaires de catégorie A et des actions privilégiées de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) et de soumettre les actions privilégiées au paiement d'une prime d'émission globale de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-)

3) Décision de reclassifier les soixante-dix mille (70.000) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune en soixante-six mille cinq cents (66.500) actions ordinaires de catégorie A et en trois mille cinq cents (3.500) actions privilégiées de catégorie B.

4) Attribution des actions et libération de la prime d'émission à laquelle sont soumises les actions privilégiées de catégorie B en nature par affectation à un compte prime d'émission à due concurrence d'une partie d'une créance, certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de l'actionnaire souscrivant les actions privilégiées, laquelle créance se trouve éteinte à concurrence dudit montant.

5) Fixation des droits reconnus aux actions privilégiées.

6) Modification consécutive de l'article 3 des statuts.

7) Décision d'intercaler, entre l'article 3 et 4 actuels, un nouvel article 4 de la teneur ci-après et de renuméroter en conséquence des articles suivants des statuts:

«**Art. 4. § 1.- Prémption.** En cas de cession d'actions, sans distinction de catégorie, de la part de l'un quelconque des associés, les associés étrangers à cette cession, sans distinction de catégorie, auront un droit de préemption sur l'achat des actions objet la cession, dans les termes et aux conditions prévues ci-dessous.

a) L'Associé qui a l'intention de vendre tout ou partie des actions de la Société qu'il détient devra le notifier au président du Conseil d'administration de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier exprès, envoyée au siège social de la Société, en indiquant (i) le nom et l'adresse de l'acquéreur proposé, (ii) le prix de cette offre et (iii) tous les termes et conditions relatifs à l'offre.

b) Le Président du Conseil d'administration, par notification écrite spéciale à envoyer aux autres Associés au plus tard 7 jours après la réception de la communication mentionnée au point a) ci-dessus, offrira les actions aux Associés susmentionnés, lesquels auront un droit de préemption au prorata du nombre d'actions qu'ils possèdent déjà; ce droit de préemption pourra être exercé uniquement pour un nombre d'actions non inférieur à celui offert en préemption à chacun des Associés.

c) Quinze jours au plus tard après la réception de la communication du président du Conseil d'administration, les Associés devront communiquer à celui-ci, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier exprès, envoyée au siège social de la Société, leur intention d'exercer leur droit de préemption et l'acceptation du prix et de tous les autres termes fixés par l'Associé cédant relativement à l'offre.

d) A l'acte de notification de leur intention d'exercer leur droit de préemption, les Associés, s'ils sont intéressés, devront communiquer également leur engagement à acheter les actions pour lesquelles le droit de préemption susdit ne serait, éventuellement, pas exercé par les ayants-droit selon les dispositions prévues au point c) ci-dessus; l'achat des actions offertes en préemption, ainsi que l'achat des actions aux termes du présent point d) est soumis à la condition suspensive de l'achat de la totalité des actions objet de l'offre initiale aux termes et conditions stipulées dans le présent article, faute de quoi, il sera procédé comme indiqué au point i) ci-dessous.

e) Les actions non préemptées reviendront aux Associés ayant décidé de se prévaloir du droit de préemption accordé proportionnellement au nombre d'actions détenues par chacun d'eux suite à l'exercice du droit de préemption; le droit à l'achat des actions non préemptées pourra être exercé uniquement pour un nombre d'actions non inférieur à celui qui revient à chaque Associé conformément aux dispositions du présent point e).

f) Le président du Conseil d'administration, sept (7) jours au plus tard après le délai prévu au point c) ci-dessus, communiquera par écrit à l'Associé offrant les réponses données par les autres Associés.

g) Au cas où il résulterait des réponses reçues que le droit de préemption et, éventuellement, le droit d'acheter les actions non préemptées ne seraient pas exercés pour toutes les actions objet de l'offre initiale, l'Associé offrant, cinq (5) jours au plus tard après le délai prévu au point f) ci-dessus, fera connaître par écrit au Président du conseil d'administration sa volonté que ce dernier, dans les cinq jours au plus tard et par communication écrite spéciale, offre à nouveau les actions restées invendues aux Associés qui ont exercé le droit stipulé au point e) ci-dessus; lesdits Associés auront droit, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, à l'achat des actions non vendues, restant entendu ce qui est prévu au dernier paragraphe du point e) ci-dessus.

h) Au plus tard sept (7) jours après la réception de la communication susdite, les Associés devront communiquer au Président du Conseil d'administration, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier exprès, envoyée au siège social de la Société, leur intention d'acheter, chacun pour la part qui lui revient, les actions restées invendues, toutes les dispositions stipulées au dernier paragraphe du point d) ci-dessus restant d'application. Le Président du Conseil d'administration, au plus tard cinq (5) jours après le délai prévu au point h) ci-dessus, communiquera par écrit à l'Associé offrant les réponses données par les autres Associés; l'Associé offrant, au cas où les offres des autres Associés, aux termes du point h) ci-dessus, ne seraient pas telles qu'elles signifient l'achat de toutes les actions restées invendues, aura le droit de vendre toutes les actions objet de l'offre initiale à l'acquéreur proposé. Tout transfert devra être réalisé au plus tard soixante jours (i) après la réception de la communication mentionnée au point f) ci-dessus ou, en cas d'actions restées invendues, (ii) après la réception de la communication mentionnée au présent point i), sauf délai nécessaire à l'exécution des actes connexes à l'obtention d'éventuelles autorisations et/ou approbations requises par la législation, à un prix et à des conditions et termes identiques à ceux indiqués dans l'offre de préemption.

i) Au cas où ce délai de soixante jours s'écoulerait sans que la vente des actions n'ait lieu, ledit transfert pourra être réalisé uniquement si la procédure prévue au présent article est à nouveau mise en oeuvre.

§-2.- Agrément.

Sans préjudice du droit de préemption prévu au § 1.- de cet article, la cession par l'un des Associés de tout ou partie des actions de la Société qu'il détient, à des tiers opérant dans le secteur des composants pour automobiles, dont l'entrée dans la structure des actionnaires serait objectivement préjudiciable à l'activité de la Société étant donné qu'elle entrerait en concurrence directe avec cette dernière, devra obtenir l'agrément des autres Associés donné en assemblée. Cette assemblée ne peut délibérer valablement que si soixante et un pourcent (61%) au moins du capital social sont représentés; la résolution, pour être valable, devra être prise à la simple majorité des actionnaires présents ou représentés.

8) Modification de l'article 4 actuel des statuts, devenant l'article 5 après adoption du point 7 de l'ordre du jour, pour lui donner la teneur suivante:

«La société est administrée par un conseil composé de trois membres, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une période ne pouvant dépasser trois ans.

Ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion qui suit, procède à l'élection définitive.»

9) Modification de l'ancien article 5 des statuts, devenant article 6 suite à l'adoption du point 7 de l'ordre du jour, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir uniquement les actes d'administration ordinaire entrant dans le cadre de la gestion courante de la société, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exclusion de tout acte réservé à la compétence exclusive de l'Assemblée générale en vertu de la loi ou des présents Statuts, sauf autorisation expresse lui donnée par l'assemblée générale délibérant sur ces actes à compétence exclusive.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.»

10) L'assemblée générale décide la suppression pure et simple de l'alinéa 2 de l'actuel article 6 des statuts.

11) L'assemblée décide la suppression du dernier alinéa de l'actuel article 11 pour lui donner la teneur suivante:

«Dans toutes assemblées générales, les décisions sont prises par les actionnaires sans distinction de catégorie, sauf dans le cas où il en est disposé autrement par la loi ou les présents statuts.»

12) Modification de l'article 12 actuel des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«(1) L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

(2) Seront de la compétence exclusive de l'Assemblée, qui devra délibérer par vote favorable d'un nombre d'associés représentant au moins 51% du capital de la Société, les délibérations ayant pour objet de:

- a) prendre des engagements de dépenses de tout type, à hauteur de EUR 100 000=(cent mille);
- b) contracter des dettes, à hauteur de EUR 100 000=(cent mille);
- c) procéder à des investissements dans des activités financières, corporelles ou incorporelles, dans les secteurs où opère la Société, à hauteur de EUR 100 000=(cent mille) sur une base annuelle pouvant être cumulée;
- d) exécuter des actes de tout type relatifs à la résolution des contrats dont la société fait partie, ayant une valeur à hauteur de EUR 100.000.- (cent mille);
- e) modifier le présent quorum de 51% pour l'adoption des délibérations ayant pour objet les sujets exposés aux points a) à d) ci-dessus, restant entendu qu'une telle modification aura exclusivement pour but d'augmenter le quorum en objet.

(3) Seront de la compétence exclusive de l'Assemblée, qui devra délibérer par vote favorable d'un nombre d'associés représentant au moins 61% du capital de la Société, les délibérations ayant pour objet:

- a) les augmentations de capital, sans suppression ou limitation du droit préférentiel de souscription;
- b) l'approbation du bilan ainsi que la distribution aux associés de dividendes et/ou de réserves;
- c) l'adoption du plan stratégique et de ses mises à jour, concernant l'activité de la Société et de ses filiales (il faut entendre par plan stratégique le document indiquant les politiques commerciales et promotionnelles de celles-ci);
- d) l'achat de participations dans des sociétés opérant dans les mêmes secteurs que la Société, pour un montant global maximal de EUR 20.000.000=(vingt millions) et à raison de 2 (deux) acquisitions par exercice social, en tenant compte de toutes les acquisitions réalisées par la Société et par ses filiales;
- e) la décision de promouvoir, ou la décision de renoncer à promouvoir, y compris préventivement, des actions en responsabilité à l'égard des organes sociaux des filiales directes et/ou indirectes de la Société;
- f) des opérations d'immobilisation financière de tout type impliquant un engagement de dépenses supérieur à EUR 5.000.000=(cinq millions) sur une base annuelle cumulative et non prévues par le plan stratégique mentionné au point c) ci-dessus;

g) la modification du présent quorum de 61% pour l'adoption des délibérations ayant pour objet les sujets exposés aux points a) à f) ci-dessus, restant entendu qu'une telle modification aura exclusivement pour but d'augmenter le quorum en objet.

(4) Seront de la compétence exclusive de l'Assemblée, qui devra délibérer par vote favorable d'un nombre d'associés représentant au moins 71% du capital de la Société, les délibérations ayant pour objet:

- a) les augmentations de capital avec suppression ou limitation partielle ou totale du droit préférentiel de souscription ainsi que les propositions de délibérations d'augmentation de capital avec exclusion partielle ou totale du droit préférentiel de souscription, relatives aux filiales directes et/ou indirectes de la Société;
- b) l'achat de participations dans des sociétés opérant dans les mêmes secteurs que la Société, pour un montant global supérieur à EUR 20.000.000=(vingt millions);
- c) l'achat de participations dans des sociétés opérant dans les mêmes secteurs que la Société, pour un montant global maximal de EUR 20.000.000=(vingt millions) au cas où, compte tenu de toutes les acquisitions réalisées par la Société et par ses filiales au cours de l'exercice social, deux des acquisitions susdites ont déjà été réalisées au cours de ce même exercice;
- d) les propositions de délibérations relatives aux filiales de la Société, possédées directement et/ou indirectement, ayant pour objet la conclusion par ces dernières de contrats de joint-venture avec échanges de participations en actions et/ou de contre-valeurs en espèces;
- e) La conclusion de contrats, non prévus par le plan stratégique susmentionné, ayant pour objet des droits de propriété intellectuelle;
- f) la délibération de plans de stock-options destinés aux salariés de la Société, ainsi que la détermination des compensations à attribuer aux Administrateurs de la Société;
- g) la décision d'approuver les propositions de délibération relatives aux filiales directes de la Société concernant les plans de stock-options destinés aux salariés et la détermination des compensations à attribuer aux Administrateurs,

h) l'introduction et/ou la transaction d'affaires ou procédures arbitrales excédant, individuellement, la valeur de EUR 500.000=(cinq cent mille);

i) la décision de promouvoir, ou de renoncer, y compris préventivement, à promouvoir des actions en responsabilité à l'égard des organes sociaux de la Société;

j) la cotation de la Société sur un marché réglementé;

k) les propositions de délibérations relatives aux filiales directes et/ou indirectes de la Société, ayant pour objet la cotation de ces dernières sur un marché réglementé;

l) la cession d'une participation de la Société, quel qu'en soit le volume;

m) les propositions de délibérations relatives aux filiales directes et/ou indirectes de la Société, ayant pour objet les modifications des Statuts de ces dernières, à l'exception des clauses statutaires relatives à la composition du Conseil d'administration et au quorums délibératifs de celui-ci, auxquels s'appliquent les quorums indiqués au paragraphe ci-dessous;

n) la décision de procéder à des fusions ou à des scissions, à condition que lesdites fusions ou scissions n'impliquent pas de variations (i) du nombre des membres composant le Conseil d'administration, (ii) du règlement du droit de préemption stipulé à l'art. 4 ci-dessus, de l'objet social tel qu'il est défini à l'art. 2 ci-dessus, aux limites de compétence du Conseil d'administration telles qu'elles sont définies à l'art. 6 ci-dessus telles qu'elles se dégagent du présent article;

o) la modification du présent quorum de 71% pour l'adoption des délibérations ayant pour objet les sujets exposés aux points a) à n), restant entendu qu'une telle modification aura exclusivement pour but d'augmenter le quorum en objet.

(5) Seront de la compétence exclusive de l'Assemblée, qui devra délibérer par vote favorable d'un nombre d'associés représentant au moins 91% du capital de la Société, les délibérations ayant pour objet la décision de modifier les clauses statutaires des filiales directes relatives à la composition du Conseil d'administration et aux quorums délibératifs de ce dernier, étant entendu qu'en cas de modification de clauses statutaires prévoyant des délibérations du Conseil à adopter avec des quorums déterminés, ces quorums pourront uniquement être augmentés.

(6) Les décisions de l'assemblée autres que celles décrites sub (2) à (5), y compris celles relatives aux modifications statutaires, sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

(7) Les décisions de l'assemblée portant diminution du quorum prévu sub (2) à (5) ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des associés.

(8) Les décisions portant sur la distribution ou l'utilisation de la prime d'émission ne peuvent être valablement prises que si elles sont adoptées aux conditions de quorum et de majorités légalement requises pour une modification statutaire et remplies dans chacune des catégories d'actions.»

13) Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre de titres qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire, restera annexée à ce procès-verbal pour être enregistrée avec lui, ensemble avec les procurations des actionnaires signées par les mandataires des actionnaires représentés et paraphées par les membres du bureau et du notaire.

III) Il résulte de cette liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée aux présentes, de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée, même sans convocations préalables, et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, les actionnaires présents représentés, ces derniers agissant par leurs mandataires, reconnaissant avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à ce jour.

Ces faits reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci procède à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, constatant que le capital souscrit et le capital autorisé étant identiques, décide de supprimer purement et simplement les alinéas 6 et suivants de l'article 3 des statuts relatifs au capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux catégories d'actions, des actions ordinaires de catégorie A et des actions privilégiées de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-); elle décide encore de soumettre les actions privilégiées de catégorie B au paiement d'une prime d'émission globale de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-).

Troisième résolution

L'assemblée, sur le vu de l'autorisation expressément donnée par tous les actionnaires, et sous la condition du paiement de la prime d'émission dont question au point 2 de l'ordre du jour, décide de reclassifier les soixante-dix mille (70.000) actions existantes d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune en soixante-six mille cinq cents (66.500) actions ordinaires de catégorie A et en trois mille cinq cents (3.500) actions privilégiées de catégorie B.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, sur le vu des consentements expressément énoncés par tous les actionnaires, d'attribuer les actions privilégiées de catégorie B à l'actionnaire 2G INVESTMENTS BELGIUM S.A., les actions restantes des autres actionnaires devenant des actions ordinaires de catégorie A.

Et à l'instant est intervenu Monsieur Jean Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à L-Bereldange, agissant au nom et pour compte de l'actionnaire la société 2G INVESTMENTS BELGIUM S.A., avec siège social à B-1050 Bruxelles, Avenue Louise 109,

attributaire des trois mille cinq cents (3.500) actions devenues des actions privilégiées de catégorie B,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée en date du 17 décembre 2001 et qui reste annexée aux présentes,

lequel a déclaré qu'agissant ès qualités il libère la prime d'émission totale de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) au paiement de laquelle est subordonnée la souscription des actions privilégiées de catégorie B en nature par affectation à un compte prime d'émission à due concurrence de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) d'une partie d'une créance, certaine, liquide et exigible existant à charge de la société et au profit de son mandant. Laquelle créance se trouve éteinte à concurrence dudit montant de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-).

Cinquième résolution

L'assemblée décide que les actions privilégiées de catégorie B auront, en principe, les mêmes droits que les actions ordinaires de catégorie A, sauf qu'ils auront droit, lors de la liquidation de la société, à un paiement précipitaire d'un montant global de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) à prélever sur le boni de liquidation avant toute autre distribution du bénéfice de liquidation.

Sixième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à sept millions d'Euros (EUR 7.000.000,-), représenté par soixante-six mille cinq cents (66.500) actions ordinaires de catégorie A et trois mille cinq cents (3.500) actions privilégiées de catégorie B, toutes entièrement libérées et ayant toutes une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions privilégiées de catégorie B sont soumis au paiement d'une prime d'émission globale de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Les actions privilégiées auront les mêmes droits que les actions ordinaires. Toutefois, les actions privilégiées auront droit, en cas de liquidation de la société, à un paiement précipitaire global de neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-) à prélever sur le boni de liquidation avant toute autre distribution de bénéfice. Le surplus du bénéfice de liquidation est réparti entre les actionnaires de catégorie A et les actionnaires de catégorie B au prorata de leur participation dans le capital. A défaut de surplus, il sera seulement procédé au paiement du préciput au profit des actionnaires privilégiés.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'intercaler, entre les articles 3 et 4 actuels, un nouvel article 4 et de lui donner la teneur telle qu'énoncée dans l'ordre du jour. En conséquence, elle décide encore de renuméroter les articles suivants des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier l'ancien article 4 des statuts, devenu article 5 à la suite de la septième résolution, pour lui donner la teneur telle qu'énoncée dans l'ordre du jour.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de modifier l'ancien article 5 des statuts, devenu article 6 suite à la septième résolution, pour lui donner la teneur telle qu'énoncée dans l'ordre du jour.

Dixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer purement et simplement l'alinéa 2 du nouvel article 7 (ancien article 6), comme faisant double emploi avec la première phrase de l'ancien article 7 (nouvel article 8).

Onzième résolution

L'assemblée décide de supprimer le dernier alinéa de l'article 11 ancien des statuts, devenu l'article 12 à la suite de la septième résolution, pour lui donner la teneur suivante:

«Dans toutes assemblées générales, les décisions sont prises par les actionnaires sans distinction de catégorie, sauf les cas où il en est disposé autrement par la loi ou les présents statuts.»

Douzième résolution

L'assemblée décide de modifier l'ancien article 12 devenu article 13 à la suite de l'adoption de la 7^{ème} résolution pour lui donner la teneur telle qu'énoncée dans l'ordre du jour.

Rapport du réviseur d'entreprise

La libération en nature de la prime d'émission a donné lieu à un rapport du réviseur d'entreprises Monsieur Marcel Stephany, demeurant à L-Bereldange, lequel rapport est resté annexé à ce procès-verbal et conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de la créance à convertir en prime d'émission qui correspond au moins à la prime d'émission à émettre en contrepartie.»

Coût

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société et sont mis à sa charge en raison des présentes sont évaluées sans nul préjudice à LUF 800.000,-.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête, et lecture faite les membres du bureau et la partie intervenante ont signé avec le notaire.

Signé: J. Faber, K. Marchione, R. Forler, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2001, vol. 133S, fol. 6, case 12. – Reçu 363.059 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 janvier 2002.

J.-P. Hencks.

(11365/216/292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS RICORDEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 81.464.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks.

(11366/216/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

KINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 75.084.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 12, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Pour KINE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / C. Day-Royemans

(11425/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

KINE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 16, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 75.084.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2002, MM. Max Galowich, juriste, adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg, Jean-Paul Frank, expert-comptable, adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg et Paul Huberty, expert-comptable, adresse professionnelle 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg ont été appelés aux fonctions d'Administrateurs en remplacement des sociétés LANNAGE S.A., VALON S.A. et NEXIS S.A., démissionnaires.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A., 4, rue Henri Schnadt, L-1019 Luxembourg a été appelée, lors de la même assemblée, aux fonctions de Commissaire aux comptes, en remplacement de la société AUDIT TRUST S.A., Luxembourg, démissionnaire.

Les mandats des nouveaux Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Lors de la même assemblée, le siège social a été transféré au 16, Val Sainte-Croix, L-1370 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour KINE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Royemans / P. Frédéric

Conseiller / -

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11428/006/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

EUROCONSORTIUM DE PLACEMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.360.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *31 mai 2002* à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02098/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROCONSORTIUM DE GESTION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.359.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *31 mai 2002* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02099/534/15)

Le Conseil d'Administration.

FINEZA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 68.124.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *28 mai 2002* à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

I (02113/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PENTE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.329.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 28, 2002* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at January 31, 2002
3. Ratification of the co-option of a Director
4. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
5. Miscellaneous.

I (02114/795/15)

The Board of Directors.

AMATI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.869.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (02115/795/14)

Le Conseil d'Administration.

HALLIBA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 70.450.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 29 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

I (02112/795/17)

Le Conseil d'Administration.

TWO I.C. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.860.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 22, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A.

Signature

(11492/587/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

TWO I.C. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.860.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 2001

La démission de Monsieur Patrick Gilmont en tant qu'Administrateur de la société TWO I.C. FINANCE S.A., avec effet immédiat, est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommé Administrateur Monsieur Christophe Davezac, employé privé, demeurant 10, allée Saint Hubert, L-8138 Bridel.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 22, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11500/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LUCIANA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.643.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2002 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers.

I (02116/795/16)

Le Conseil d'Administration.

PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A., Aktiengesellschaft.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 71.104.

PFANDBRIEF BANK INTERNATIONAL S.A.

EUR 250,000,000 FRN Public Sector

Pfandbrief due 2003 Series 12

XS0114469496

Interest Rate	3.444%
Interest Period	10 May 2002
	12 August 2002
Interest Amount due on	12 August 2002
EUR 1,000	EUR 8.99

10 May 2002.

CITIBANK AGENCY AND TRUST

(02380/014/17)

VertBois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 14, rue Edward Steichen.
R. C. Luxembourg B 71.973.

1) Par décisions de l'assemblée générale de VertBois S.A., du 7 janvier 2002:

- la démission de Monsieur Jacques A. Drossaert en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société a été acceptée;

- Monsieur Adam Uszpolewicz et Monsieur Serge Lammerant ont été nommés comme nouveaux administrateurs de la société.

2) Par décisions du conseil d'administration de VertBois S.A., du 7 janvier 2002:

- le siège social de la société est transféré à 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

- Monsieur Adam Uszpolewicz est nommé en tant que président du conseil d'administration de la société;

- Monsieur Serge Lammerant est nommé en tant qu'administrateur-délégué de la société.

3) Le conseil d'administration de VertBois S.A., est par conséquent composé comme suit:

- Monsieur Adam Uszpolewicz, Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Gérard Klein, Administrateur-délégué

- Monsieur Serge Lammerant, Administrateur-délégué

- Madame Léonie (Margot) Goffart

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

VertBois S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11486/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

TRAMACOR S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 45.615.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le 4 juin 2002 à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social, 40, boulevard Joseph II, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Les Actionnaires qui désirent assister à cette assemblée sont priés de déposer leurs parts sociales cinq jours francs avant l'assemblée au siège social de la société.

I (02129/000/19)

Le Conseil d'Administration.

RANDEOR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 29.684.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 mai 2002 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02138/005/15)

Le Conseil d'Administration.

INDEPENDANCE ET EXPANSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.354.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 novembre 2001, le Conseil de Gérance de la société susmentionnée se compose comme suit:

- AGRR PREVOYANCE, représentée par M. Dominique Eugène, 37, boulevard Brune, Paris
- CAPRICEL PREVOYANCE GROUPE MAGDEBOURG, représenté par M. Jacques Gerbi, 7, rue de Magdebourg, Paris
- CPCEA (AGRICROISSANCE), représentée par M. Jean-Claude Guimiot, 13/15, rue de la Ville L'Evêque, Paris
- M. William De Prémoré-Higons, EVALFI, 166, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris
- M. Gérard Despretz, 12, rue de Crillon, Saint-Cloud
- EVALFI, représentée par M. Didier Floquet, 166, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris
- FINAMA ASSET MANAGEMENT, représentée par Mme Anne Méniel, 25, rue de Courcelles, Paris
- IMMEUBLES ET PARTICIPATIONS DE L'EST, représentée par M. Philippe Poinso, 75, avenue de la Grande Armée, Paris
- M. Vincent Martet, 28, rue des Marronniers, Paris
- SIPAREX ASSOCIES S.A., représentée par M. Pierre Pinart, 139, rue de Vendôme, Lyon
- SIPAREX SERVICES, représentée par M. René Maury, 20, route de Beaumont, Fribourg (Suisse)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Gérance, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice clôturé au 30 juin 2001, s'élevant à 626.694,- Euros, à la distribution d'un dividende de 417,- Euros par action, soit 625.500,- Euros, le solde du bénéfice, soit 1.194,- Euros, étant reporté à nouveau.

Pour INDEPENDANCE ET EXPANSION, S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11423/006/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LAMBIG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 71.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1^{er} juin 2002 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- Affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- Vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- Nomination des Administrateurs et du Commissaire aux comptes;
- Divers.

I (02131/817/18)

Le Conseil d'Administration.

EUCHARIS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 16.892.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02141/005/15)

Le Conseil d'Administration.

GOLDAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 67.369.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 mars 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de ITL 3.000.000.000,- en EUR 1.549.370,70. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 1.549.370,70 (un million cinq cent quarante-neuf mille trois cent soixante-dix Euros et soixante-dix cents), divisé en 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale.

Par décision de cette même assemblée générale ordinaire et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital autorisé de la société pourra être porté de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- à EUR 2.582.284,50. Le capital autorisé est dorénavant fixé à EUR 2.582.284,50 (deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre Euros et cinquante cents).

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour GOLDAS S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11426/006/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

VAL JOLI S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.101.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 mai 2002 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02142/005/15)

Le Conseil d'Administration.

JOIN UP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 79.995.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2001, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
4. Divers.

I (02143/005/15)

Le Conseil d'Administration.

EUROPE PRESTIGE FUND.

It should be noted that on 24th February 1998, the sole shareholder of EUROPE PRESTIGE FUND requested redemption of all his shares. The Fund therefore ceased to exist with effective date 31st March 1998.
(02163/064/6)

MUNALUX S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.440.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 2001 et avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de DEM 4.000.000,- en EUR 2.045.167,52 et a été augmenté à EUR 2.080.000,- par incorporation d'un montant de EUR 34.832,48 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000. Le capital social est dorénavant fixé à deux millions quatre-vingt mille Euros (EUR 2.080.000,-) et divisé en quarante mille (40.000) actions de cinquante-deux euros (EUR 52,-) chacune.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant de M. Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, de M. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, de M. Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg; le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attachée de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour MUNALUX S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11427/006/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

SOPC FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.211.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 3 juin 2002 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02164/755/17)

Le Conseil d'Administration.

FINANTER INCORPORATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 6 juin 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (02165/006/14)

Le Conseil d'Administration.

MID ATLANTIC HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 11.095.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

I (02166/006/15)

Le Conseil d'Administration.

ENVIRO SERVICES INTERNATIONAL,S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 10.000.000,-.

Siège social: L-3378 Livange.
R. C. Luxembourg B 10.747.

Le bilan et l'annexe du 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 5, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2002.

Signature.

(11431/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

34547

IFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.108.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2002 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (02167/006/14)

Le Conseil d'Administration.

REFINA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 12.786.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juin 2002 à 15.30 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
4. Divers.

I (02168/006/14)

Le Conseil d'Administration.

CARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.584.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2002 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02215/755/18)

Le Conseil d'Administration.

FRAGRANCE RESOURCES INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 1.595.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.420.

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 26 mars 2001, de nommer en tant que Réviseur de la Société, KPMG AUDIT, 31, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg, pour la révision des comptes annuels et des comptes consolidés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11433/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

STRATUS TECHNOLOGIES GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 68.862.

The shareholders of STRATUS TECHNOLOGIES GROUP, S.A., a private limited liability company (société anonyme) registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 68.862, with registered office at 10, rue Antoine Jans in 1820 Luxembourg (the «Company»), are hereby informed that the

ORDINARY GENERAL MEETING

which was convened for 16 May 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Setting of the number of directors of the Company to fourteen (14).
2. Appointment of two new directors.
3. Miscellaneous.

is cancelled and re-convened for 31 May 2002 at 11.00 a.m. at 58, rue Charles Martel in L-2134 Luxembourg with the same agenda.

The shareholders are hereby informed that a quorum of 50% of all the outstanding shares will need to be represented at the meeting and that resolutions shall be passed by a majority of the votes cast at the meeting.

I (02203/253/19)

The Board of Directors.

ENDICOTT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 46.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
5. Divers.

I (02221/696/16)

Le Conseil d'Administration.

METRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 73.790.

Notice is hereby given that the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of METRO INTERNATIONAL S.A. will be held at Château de Septfontaines, 330, rue de Rollingergrund, L-2441 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 28, 2002 at 5.30 p.m. to consider the following resolutions:

1. To receive the Management Report of the Board of Directors and the Report on the Auditors on the consolidated and parent company accounts at 31st December 2001.
2. To approve the consolidated and parent company accounts for the year ended 31st December 2001.
3. To allocate the result of the year ended 31st December 2001.
4. To discharge the Board of Directors and the Auditors for the year ended 31st December 2001.
5. To appoint the Directors.
6. To appoint the Auditors.
7. To pass a resolution in accordance with the requirements of article 100 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.
8. To determine the Directors fees.
9. Miscellaneous.

Participation in the annual general meeting of shareholders is reserved for shareholders who file their intention to attend the annual general meeting by mail to Véronique Mathieu, METRO INTERNATIONAL S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Holders of shares wishing to attend the general meetings or send an authorized representative can request a proxy form from AMERICAN STOCK TRANSFER TRUST COMPANY by contacting Véronique Mathieu, METRO INTERNATIONAL S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52, which must be returned to AMERICAN STOCK TRANSFER TRUST COMPANY no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m.

Holders of Swedish Depository Receipts wishing to attend the meeting or send an authorized representative can request a power of attorney from FISHER PARTNERS FONDKOMMISSION AB, P.O. Box 16027, SE-103 21 Stockholm, Sweden which must be sent to Véronique Mathieu, METRO INTERNATIONAL S.A., 75, route de Longwy, L-8080 Bertrange, Tel: + 352 45 71 45 287, Fax: + 352 5 73 52 no later than Friday, May 24, 2002 at 5.00 p.m. Such holders of Swedish Depository Receipts who have registered their Swedish Depository Receipts in the name of a nominee must temporarily register the Swedish Depository Receipts in their own name in the records maintained by VPC AB in order to have a right to participate in the proceedings of the general meetings. Such registration must be completed no later than by Friday, May 17, 2002.

May 2002.

I (02369/267/37)

The Board of Directors.

PROSPER S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.488.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
5. Divers.

I (02222/696/15)

Le Conseil d'Administration.

INFOR-ID S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 54.077.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 mai 2002 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Décision à prendre quant à la conversion de la devise du capital en Euros.
6. Divers.

I (02223/696/17)

Le Conseil d'Administration.

TERZO MILLENNIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.823.

EXTRAIT

Il ressort de la résolution circulaire du conseil d'administration du 19 novembre 2001 que:

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, Mamer, a été nommé comme nouvel administrateur, catégorie B, de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Henri Grisius. Le mandat de Monsieur Thierry Fleming expirera lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2002, vol. 564, fol. 5, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11452/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

**IMEUROP, SOCIETE EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS IMMOBILIERES,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.401.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 31 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. nominations statutaires;
5. divers.

I (02262/006/16)

Le Conseil d'Administration.

CARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.584.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 3 juin 2002 à 9.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaires aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (02313/755/18)

Le Conseil d'Administration.

DG LUX MULTIMANAGER I SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.
H. R. Luxemburg B 58.249.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER I SICAV werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 21. Mai 2002 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2001 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2001 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2002.

II (01899/755/26)

Der Verwaltungsrat.

SOBIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 46.394.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 24 mai 2002 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

II (01719/000/16)

Le Conseil d'Administration.

LAUCATH S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 14.808.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01726/006/14)

Le Conseil d'Administration.

MAGABIR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.268.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2002 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2001;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. divers.

II (01727/006/14)

Le Conseil d'Administration.

ORPHEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 35.423.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 21 mai 2002 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02044/000/14)

Le Conseil d'Administration.

E.F.I. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 68.875.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 8, boulevard Joseph II, le 25 mai 2002 à 13.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes l'année financière se terminant au 31 décembre 2001;
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;
4. Divers.

II (01813/000/16)

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le vendredi 15 mars 2002 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour faute de quorum de présence, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 31 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Adoption de la langue française comme langue régissant les statuts de la société,
2. Modification de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:
«La durée de la société est illimitée»
3. Suppression transitoire de la valeur nominale des actions,
4. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de florins néerlandais en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de 1,- EUR pour 2,20371 NLG, le nouveau capital de la société s'élevant à quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-deux cents (453.780,22 EUR).
5. Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de quatre cent cinquante-trois mille sept cent quatre-vingt euros et vingt-deux cents (453.780,22 EUR) à quatre cent cinquante-cinq mille euros (455.000,- EUR) par l'incorporation d'une partie des résultats reportés à concurrence de mille deux cent dix-neuf euros et soixante-dix-huit cents (1.219,78 EUR).
6. Restauration de la valeur nominale des actions du capital social et fixation de celles-ci à quatre cent cinquante-cinq euros (455,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions précédemment supprimées.
7. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.
8. Suppression de l'article 9 des statuts relatif à la garantie des administrateurs et commissaires.
9. Suppression de la dernière phrase de l'article 10 qui aura désormais la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre»
10. Refonte complète des statuts en tenant compte de l'adoption de la langue française et des modifications apportées.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01840/755/34)

Le Conseil d'Administration.

INCOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.746.

L'associé a décidé par résolution circulaire datée du 18 décembre 2001 de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11435/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

RELURI FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.369.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 22 mai 2002 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels aux 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Dans le cadre de la loi du 10 décembre 1998, autorisation à conférer au Conseil d'Administration en vue de la conversion du capital de LUF en euros.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01878/755/22)

Le Conseil d'Administration.

STANDARD INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 39.445.

All Shareholders are hereby convened to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

which is going to be held at l'immeuble l'Indépendance of DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, société anonyme, at 69, route d'Esch, Luxembourg, on 21 May 2002 at 11.30 a.m.

Agenda:

1. report of the Board of directors; report of the Statutory auditor;
2. approval of the balance sheet and of the profit and loss account for the year ended 31st December 2001; approval of the consolidated accounts for the year ended 31st December 2001;
3. allocation of net results;
4. discharge to the Directors and the Statutory auditor with respect to the performance of their duties for the year ended 31st December 2001;
5. miscellaneous.

II (01884/006/18)

The Board of Directors.

SILPAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (01990/817/18)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN FINANCE & MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 40.110.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra de manière extraordinaire le 21 mai 2002 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

II (01893/045/17)

Le Conseil d'Administration.

VIZALMOPCO IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 32.127.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2002 à 11.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2001
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre en conformité avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (01903/000/17)

Le Conseil d'Administration.

AXA WORLD FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 63.116.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of AXA WORLD FUNDS SICAV, to be held in Luxembourg at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on May 21, 2002 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the Board of Directors and of the Auditors.
2. Approval of the Annual Accounts as of December 31st, 2001.
3. Approval of the allocation of the results.
4. Discharge to the Directors for the financial year ended December 31st, 2001.
5. Statutory appointments.
6. Miscellaneous.

Shareholders wishing to participate at the meeting must confirm their attendance no later than 15th May 2002 by registered mail to the company at the following address or fax:

CITIBANK INTERNATIONAL PLC
(LUXEMBOURG BRANCH)
58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg.

To the attention of Mrs Laurence Kreicher

Or by facsimile at the following number: (352) 45 14 14 437.

No quorum is required and decisions will be taken by the majority votes of the shareholders present and represented.

The annual report dated December 31st, 2001 may be obtained at the registered office of the Company.

II (01912/755/27)

The Board of Directors.

RUBENS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 82.374.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2002 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. nominations statutaires;
- g. divers.

II (01963/045/17)

Le Conseil d'administration.

UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 70.207.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 mai 2002 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2001;
- approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001;
- affectation des résultats au 31 décembre 2001;
- vote spécial conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- divers.

II (01991/817/18)

Le Conseil d'Administration.

COSMOS LUX INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.467.

Les actionnaires de COSMOS LUX INTERNATIONAL SICAV (la «Société») sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de la Société qui se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg au 4, boulevard Royal le 21 mai 2002 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises.
2. Considération et approbation du rapport annuel et des états financiers pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2001.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2001.
5. Election ou ré-election des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2002.
6. Divers.

Pour assister à cette Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée Générale au siège social de la Société.

Toutes les actions de la Sicav ont un égal droit de vote. Les décisions des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Veuillez noter que le rapport financier est disponible sur simple demande au siège social de la société.

II (02060/755/24)

Le Conseil d'Administration.

34556

PACIFIC FINANCE (BIJOUX) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 48.314.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 21 mai 2002 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02029/755/19)

Le Conseil d'Administration.

VIANTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 9.915.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 22 mai 2002 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

II (02045/000/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL WAVE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 12, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 35.511.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mardi 21 mai 2002 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
5. Divers.

II (02047/000/15)

Le Conseil d'Administration.

LeDalux, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.748.

L'associé a décidé par résolution circulaire datée du 18 décembre 2001 de transférer le siège social de la société du 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11436/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

LINSTON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 59.773.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 23 mai 2002 à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Démission et nomination des Administrateurs et du Commissaire,
- Transfert du siège social.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02052/531/14)

Le Conseil d'Administration.

MERAMI HOLDING, Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.162.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 21 mai 2002 à 15.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- Affectation du résultat au 31 décembre 2001;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02053/531/17)

Le Conseil d'Administration.

PEGASE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.741.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mardi 21 mai 2002 à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02066/755/18)

Le Conseil d'Administration.

ITALIAN RES., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4393 Pontpierre, 18, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 62.190.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2002.

Signature.

(11458/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires se tiendra selon les statuts le mardi 21 mai 2002 à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant l'ouverture de l'assemblée.

II (02077/000/19)

PANTASHOP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 16.521.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le lundi 20 mai 2002 à 11.30 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

- Rapports de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapports des Commissaires aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels arrêtés aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la continuation de l'activité de la société malgré la perte reportée.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02149/755/18)

Le Conseil d'Administration.

COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS,

Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 5.136.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 12 juillet 2000, les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes ont été renouvelés pour la durée de six ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Le Conseil d'administration se compose dorénavant comme suit: MM. Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, M. Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, et M. Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attachée de direction, adresse professionnelle 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2002.

Pour COGINPAR, COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENTS ET DE PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

C. Day-Royemans / P. Frédéric

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2002, vol. 564, fol. 20, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11429/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.

R.I.E. REALISATION IMMOBILIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2432 Luxembourg, 1, place de Roedgen.
R. C. Luxembourg B 45.712.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 22 mai 2002 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2001;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Changement du capital social en Euro;
5. Divers.

II (02172/664/15)

Le Conseil d'Administration.

NYMPHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 77.784.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 mai 2002 à 16.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2001;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2001;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et aux Commissaire;
- f. divers.

II (02206/000/16)

Le Conseil d'administration.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 5 juin 2001 à 11.00 heures*

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Messieurs Jean Quintus, Koen Lozie et de COSAFIN S.A., Administrateurs de la société et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Commissaire aux Comptes, pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11619/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

JEF FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 10, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2002.

FIDUPAR
Signatures

(11627/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2002.

34560

COLBERT DOLLAR BOND.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 27.257.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2002 au siège social à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses compétences et détermination de la méthode de liquidation
3. Autres

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins 50% du capital est représenté et les décisions pour être valables seront prises par les 2/3 des actions présentes ou représentés.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale extraordinaire pourront être représentés par une procuration qui est disponible au siège social de la Société. La procuration devra être correctement datée, signée et retournée par fax ou par courrier au plus tard 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

II (02063/755/19)

Le Conseil d'Administration.

COLBERT EUROPE BOND.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 27.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 2002 au siège social à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses compétences et détermination de la méthode de liquidation
3. Autres

L'Assemblée ne peut valablement délibérer que si au moins 50% du capital est représenté et les décisions pour être valables seront prises par les 2/3 des actions présentes ou représentés.

Les actionnaires ne pouvant assister à l'assemblée générale extraordinaire pourront être représentés par une procuration qui est disponible au siège social de la Société. La procuration devra être correctement datée, signée et retournée par fax ou par courrier au plus tard 5 jours avant la tenue de l'assemblée générale extraordinaire au siège social de la société.

II (02064/755/19)

Le Conseil d'Administration.

WEB AND WINE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 46.000,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.816.

L'associé unique a décidé en date du 20 décembre 2001, de transférer le siège social de la société WEB AND WINE LUXEMBOURG, S.à r.l., de 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 28 janvier 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2002, vol. 564, fol. 14, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(11434/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2002.
